Nations Unies

S/PV.7879



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7879e séance

Mercredi 8 février 2017, à 10 h 15

New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Akahori
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation en Libye

17-03377 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Kobler.

M. Kobler (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ukraine d'assurer la présidence du Conseil ce mois-ci.

Plus d'une année s'est écoulée depuis la signature de l'Accord politique libyen à Skhirat. Cette année, 2016, a été consacrée à la mise en œuvre de l'Accord et au rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libyen. Les progrès ont certes été insuffisants, mais des avancées importantes ont été réalisées. Le Conseil de la présidence et les institutions économiques libyennes continuent de travailler ensemble pour décaisser les fonds au titre du budget 2017, qui permettra aux institutions de l'État de fournir des services de base indispensables. La production de pétrole est passée à plus de 700 000 barils par jour, ce qui donne à l'État libyen des recettes ô combien nécessaires.

Sur le plan sécuritaire, l'État islamique, qui, il y a un an, étendait son territoire en Libye, n'en contrôle plus aujourd'hui, mais il représente toujours une menace. Je tiens une nouvelle fois à rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie en luttant contre le terrorisme sur les champs de bataille de Syrte, de Benghazi et d'ailleurs.

En dépit de ces avancées, les Libyens ne sont pas encore en mesure de remédier aux causes profondes de leurs divisions. Cette année doit être l'année des décisions – des décisions sur de possibles amendements limités à l'Accord politique libyen, qui permettraient à la Chambre des représentants de donner son aval au Gouvernement d'entente nationale; des décisions sur la façon de constituer une armée et une force de police fortes et unies, car ce n'est qu'ensuite que les groupes armés pourront être effectivement démobilisés; et des décisions sur la meilleure manière d'utiliser les recettes de l'exportation du pétrole et du gaz au bénéfice de tous les Libyens et pour mettre fin à la grave situation humanitaire dans le pays.

Je voudrais actualiser les éléments que j'avais présentés aux membres du Conseil dans mon dernier exposé (voir S/PV.7827).

Premièrement, pour ce qui est des questions politiques en cours, ces deux derniers mois, des progrès tangibles ont été réalisés et il y a eu une convergence des points de vue de l'est, du sud et de l'ouest du pays sur les amendements éventuels à l'Accord politique libyen. La plupart des parties conviennent des principes suivants. Premièrement, l'Accord politique libyen doit demeurer le cadre du processus politique. Deuxièmement, les solutions doivent être trouvées au moyen d'un dialogue sans exclusive, et les problèmes ne doivent pas être réglés par la violence. Troisièmement, les amendements éventuels à l'Accord politique doivent être entérinés par la Chambre des représentants dans leur ensemble, et être suivis par un amendement constitutionnel et l'approbation du Gouvernement d'entente nationale. Enfin, les discussions doivent avoir lieu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, le processus politique doit être dirigé et pris en main par les Libyens. Seuls les Libyens peuvent décider de l'avenir de la Libye.

Au cours de nombreuses réunions, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, des amendements possibles ont été discutés, en particulier la question du commandement suprême de l'armée libyenne; la chaîne de commandement de l'armée, et en particulier le rôle du général Haftar; ainsi que la composition et le rôle futurs du Conseil de la présidence. Je suis convaincu qu'une formule sera trouvée au cours des prochaines semaines, de sorte que ces questions soient tranchées et que des recommandations puissent être présentées pour approbation aux institutions compétentes.

Les consultations organisées en janvier en Tunisie entre les membres du dialogue politique libyen et le communiqué du Caire du 13 décembre ont été des jalons importants pour recenser les questions polémiques. Cependant, aucune personne ni aucun groupe ne peut seul décider de la marche à suivre. Il doit s'agir d'un effort collectif. Toutes les institutions libyennes doivent s'acquitter de leurs responsabilités et obligations dans la

mise en œuvre de l'Accord. Ensemble, elles peuvent faire avancer le processus d'approbation du gouvernement. Ce n'est qu'ainsi qu'elles pourront répondre aux besoins des Libyens. À cet égard, j'exhorte la Chambre des représentants à conclure ses délibérations et à désigner sa délégation pour la poursuite des discussions.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer les efforts des États voisins et des organisations régionales, qui continuent d'encourager le consensus. Le 21 janvier, au Caire, j'ai assisté à la conférence des États voisins et le 27 janvier, à Brazzaville, à la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, présidée par le Président Sassou Nguesso. Je suis impressionné par la cohérence de l'approche suivie par les États voisins et l'Union africaine. La troïka formée par l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies a contribué à améliorer la coordination et à renforcer la confiance. Le 21 janvier, lors d'une réunion au Caire, nous avons convenu d'associer l'Union européenne à cette instance importante. Ces dernières semaines, il y a eu des efforts dignes des meilleures pratiques pour faire converger les vues des Libyens, d'un côté, et celles de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne et des pays voisins, de l'autre.

Deuxièmement, aucun processus politique ne peut se poursuivre sans aborder la question des groupes armés et celle de la prolifération des armes. Bien que certains de ces groupes soient théoriquement contrôlés par des institutions de l'État, ils sont trop nombreux à être motivés par des intérêts étroits. La formation en cours de la garde présidentielle va dans la bonne direction. Toutefois, elle ne saurait remplacer une armée libyenne unifiée; ce n'est qu'une mesure de transition. La garde présidentielle doit y être intégrée une fois qu'on sera parvenu à un consensus sur la structure de commandement de la future armée libyenne unifiée. Les institutions chargées de la sécurité nationale, y compris la police, doivent être développées et avoir les moyens d'agir. Il n'y a pas d'autre solution. Sans une armée et une police fortes, les groupes armés ne pourront pas être démobilisés. Les Libyens méritent la sécurité et que soit mis un terme à la criminalité endémique et à l'anarchie.

Troisièmement, même si l'État islamique ne contrôle plus de territoires, la lutte contre le terrorisme est loin d'être terminée. Les frontières du pays restent poreuses. Les terroristes, ceux qui se livrent à la traite des personnes, les trafiquants d'armes et les bandes criminelles continuent d'exploiter le vide sécuritaire. Les voisins de la Libye sont préoccupés à juste titre par les incidences de cette situation sur leur propre sécurité. Je me félicite des efforts déployés par les organisations régionales, notamment l'Union africaine et l'Union européenne, pour aider les États de la région à améliorer leurs capacités et leur coordination. Des solutions régionales sont requises pour contrer de façon efficace et globale les menaces contre la sécurité. Le moment est venu de consolider les victoires remportées de haute lutte dans le combat contre le terrorisme. Je me félicite des efforts faits pour élaborer et mettre en œuvre des plans pour l'après-libération à Syrte et à Benghazi. Je continuerai de travailler avec le Conseil de la présidence et la communauté internationale pour répondre aux besoins humanitaires et en matière de stabilisation, de reconstruction et de relèvement.

Quatrièmement, ces derniers mois, les résultats économiques de la Libye ont connu une évolution positive. La Libye est un pays riche qui dispose de ressources naturelles abondantes. Néanmoins, malgré sa richesse, les conditions de vie et les services publics se sont détériorés ces dernières années. La fragilité des institutions, la mauvaise gestion financière et la corruption, entre autres facteurs, lui font payer un lourd tribut. La Libye dispose désormais d'un budget unifié. Le Conseil de la présidence et la Banque centrale sont convenus d'un cadre budgétaire de 37,5 milliards de dinars libyens pour 2017.

Cela me donne l'occasion d'aborder la question des services, qui font cruellement défaut. Il faut accorder la priorité à certains secteurs. Les services de santé sont inadéquats. Je me suis rendu dans un hôpital pour enfants à Tripoli et j'ai pu constater les conséquences de la mauvaise gestion et du financement insuffisant. L'hôpital manquant de fournitures de base et de médicaments, les personnes étaient livrées à elles-mêmes pour trouver le moyen de soulager les souffrances de leurs êtres chers. Le Conseil de la présidence et le Gouvernement doivent rapidement améliorer la prestation de services, qui sont très insuffisants, et s'attaquer aux défis économiques restants.

Cinquièmement, les droits de l'homme, l'état de droit et les migrations irrégulières doivent être abordés avec sérieux et de façon globale. L'état de droit continue d'être sapé par les groupes armés qui enlèvent des personnes, les maltraitent et commettent d'autres atteintes aux droits de l'homme, dans l'impunité. Cela doit cesser. Je tiens à signaler en particulier le sort tragique des migrants. La richesse de la Libye fait qu'elle

attire depuis longtemps des migrants économiques. Leur travail continue de contribuer au développement du pays. Toutefois, les migrants sont extrêmement vulnérables. Ceux qui sont en détention n'ont aucun recours juridique et vivent dans des conditions effroyables. Un grand nombre sont décédés.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont publié un rapport, le 13 décembre, présentant de façon détaillée la situation catastrophique et les mauvais traitements dans les centres de détention. Nous avons fait des recommandations concrètes aux autorités libyennes et à la communauté internationale. Tout en comprenant parfaitement les préoccupations des États voisins et de la région, toutes les mesures prises doivent respecter le droit international humanitaire et la dignité des migrants. Je travaille de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de régler ces problèmes. Les efforts portent notamment sur les sauvetages en mer, la lutte contre la traite des êtres humains et la formation des garde-côtes libyens.

Je tiens aussi à réaffirmer mon soutien constant à la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI). La traite des personnes peut constituer un crime contre l'humanité et faire l'objet de poursuites par la CPI.

Au-delà des accords institutionnels et politiques, le processus de réconciliation nationale se fait attendre depuis beaucoup trop longtemps. Or ce processus est nécessaire pour refermer les blessures des années de conflit et d'oppression. En janvier, nous avons tenu à Malte un atelier, en présence d'experts et de militants libyens, afin d'élaborer une feuille de route pour la réconciliation nationale en Libye. Nous devons trouver les moyens de soutenir la réconciliation au sein des communautés et de la faire rejaillir au niveau national. Nous allons établir davantage de voies de communication entre les chefs traditionnels, les anciens et les jeunes, ainsi qu'avec les femmes, qui, trop souvent, restent en marge de ces processus.

Je suis encouragé par le renouvellement des efforts libyens et de l'activité régionale, en particulier parmi les voisins de la Libye, visant à sortir de l'impasse politique. Nous commençons à voir se former un consensus entre les parties. L'année 2017 doit être une année de décisions et de percées politiques.

Je remercie le Conseil de sécurité pour la cohésion de son appui. Il n'existe pas d'autre option qu'un règlement politique durable pris en main par les Libyens. L'Accord politique libyen constitue encore un cadre viable qui permettra de régler les divergences et de relancer la transition démocratique. J'espère qu'en prenant des décisions et des mesures audacieuses, nous observerons une percée politique qui remettra la Libye sur la voie de la paix, de la prospérité et de la stabilité. Le peuple libyen le mérite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kobler de son exposé.

Le représentant de l'Uruguay a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kobler de son exposé et de ses efforts constants.

Plus d'un an après la signature de l'Accord politique libyen, aucun progrès significatif n'a malheureusement été accompli dans le contexte du processus de transition politique qui a conféré une légitimité concrète à la création du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale. L'appui accordé à ce dernier par le système politique libyen est minimal, ce qui compromet la possibilité de stabiliser rapidement le pays et de le remettre sur la voie de la normalité. Il est essentiel que le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale obtienne un large appui de la population pour devenir ainsi pleinement légitime. Dans le cas contraire, il lui sera extrêmement difficile de gouverner le pays, ou même la majorité du territoire.

Une des quelques informations que nous pouvons de nouveau souligner de nouveau est la progression de la lutte contre le terrorisme, laquelle a permis de vaincre les forces de l'État islamique d'Iraq et du Levant, essentiellement dans les villes de Syrte et Benghazi. Nous saluons également l'annonce par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de la conclusion du processus d'élimination des armes chimiques qui se trouvaient encore sur le territoire libyen, lesquelles ont été transférées hors du pays afin d'être détruites, conformément aux dispositions de la résolution 2298 (2016).

Nous demeurons préoccupés par la gravité de la situation humanitaire de la population libyenne, car selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus d'un million de personnes ont besoin d'une aide d'urgence. Nous sommes également préoccupés par

les informations figurant dans le dernier rapport (S/2016/1011) du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui condamne les attaques dirigées contre des installations civiles, en particulier les hôpitaux et les centres médicaux. Près d'un an après l'adoption de la résolution 2286 (2016), nous notons avec préoccupation que de tels crimes continuent d'être commis. C'est pourquoi nous souhaiterions avoir davantage d'informations sur ces attaques, notamment leur nombre, le nombre de victimes et toute autre information jugée nécessaire pour faire la lumière sur ces actes méprisables.

La situation des migrants qui utilisent la Libye comme un pays d'origine ou de transit en vue d'effectuer la traversée vers l'Europe alors qu'ils fuient la faim, les guerres et les crises politiques dans leurs pays reste désespérée. En dépit des mesures adoptées par le Conseil de sécurité, en 2016, le nombre de personnes tuées lors des naufrages d'embarcations de fortune en Méditerranée a augmenté, et ce alors que le flux migratoire total a diminué par rapport aux années précédentes. À cet égard, la réunion qui s'est tenue il y a quelques jours entre le Premier Ministre Serraj et des représentants de l'Union européenne revêt une importance particulière dans le cadre des efforts visant à réduire les flux migratoires. Nous espérons que les mesures adoptées mettront l'accent sur les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés.

Nous réitérons notre appui au Représentant spécial du Secrétaire général et au rôle de la MANUL. Nous les encourageons à continuer de travailler de concert avec le Premier Ministre Serraj et le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale. Ces efforts seront essentiels pour garantir la légitimité du Gouvernement dans tout le pays, car c'est le seul moyen pour celui-ci de s'attaquer d'urgence aux problèmes considérables qui se posent à lui en vue de répondre aux besoins multiples et croissants de la Libye, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, et à la grave crise humanitaire, économique et sécuritaire qui touche des millions de personnes. Dans ce contexte, nous estimons qu'il sera important d'élaborer avec soin le nouveau mandat de la Mission. De même, l'évaluation stratégique recommandée par le Secrétaire général dans son dernier rapport sera l'occasion d'adapter la présence des Nations Unies en Libye à la réalité politique, opérationnelle et sécuritaire sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'État plurinational de Bolivie a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie apprécie l'exposé présenté par M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et réitère son appui aux efforts qu'il déploie en collaboration avec son équipe.

Nous regrettons de n'avoir pas constaté de progression significative de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen par le Gouvernement d'entente nationale, avec l'appui de la Mission. Néanmoins, nous soulignons que tout effort déployé par le Conseil de sécurité doit mener à un règlement politique et pacifique du conflit qui prenne en compte tous les intérêts du peuple libyen et respecte ses droits.

Il nous semble important de reconnaître et d'encourager la lutte résolue que mènent le peuple et le Gouvernement libyens contre Daech. Nous tenons à souligner qu'au fur et à mesure que le territoire est libéré, il importe de faciliter et de garantir la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire à la population. En même temps, nous condamnons vigoureusement le terrorisme et toute forme de violence politique, sociale ou économique, quels que soient les responsables de tels actes et leurs motivations.

De même, nous tenons à souligner qu'un mémorandum d'accord a été signé entre la Libye et l'Italie le 2 février en vue de renforcer les institutions de l'État libyen, et surtout de développer l'action humanitaire en faveur des réfugiés qui fuient la région du fait de la grave crise humanitaire, politique et économique qui y sévit. Selon les données publiées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires le 7 décembre 2016, depuis le début du conflit en 2011, le nombre de ces personnes a dépassé la barre des 313 000.

Il importe de trouver une solution politique qui mette fin à la situation tragique non seulement en Libye, mais également dans la région, compte tenu du fait alarmant que depuis le début de l'année, 255 personnes ont perdu la vie en Méditerranée alors qu'elles fuyaient la crise et qu'en 2016, selon un rapport publié le 5 février par l'Organisation maritime internationale, 4 218 personnes se sont noyées.

Nous estimons avoir l'obligation de nous tourner vers l'avenir et d'appuyer les efforts visant à trouver

une solution politique à cette situation dramatique. Cependant, comme nous l'avons déjà souligné, la Bolivie estime qu'il est opportun et important de rappeler les raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité doit se pencher sur cette question aujourd'hui. Je fais une fois de plus référence aux politiques d'intervention et de changement de régime, qui ont décimé des populations entières et porté des coups qui ont favorisé l'émergence du prétendu État islamique d'Iraq et du Levant(Daech). Ce phénomène s'est propagé à plusieurs pays de la région, menant à une période d'instabilité qui continue d'avoir des effets catastrophiques à ce jour, et pas uniquement dans la région.

Nous nous souvenons de la phrase

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Nous sommes venus, nous avons vu, il est mort. »

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Il est mort en effet, mais des milliers de Libyens ont également été tués. De fait, des milliers de Libyens continuent de mourir en conséquence de cette politique interventionniste. Je vais reprendre des paroles prononcées par M. Michael Flynn, ancien Directeur du Service de renseignements de la Défense nationale des États-Unis :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « C'était un désastre. Ce n'était pas un échec; c'était un désastre. Nous avons aggravé la situation. Tout ce que je sais, c'est que nous avons éliminé quelqu'un en Libye – certes, pas quelqu'un de bien, mais quelqu'un qui maintenait la stabilité dans une région perturbée. »

(*l'orateur reprend en espagnol*)

Nous pensons que la communauté internationale doit tirer des enseignements du passé. Les approches d'intervention et de changement de régimes ont conduit à plusieurs situations d'instabilité, même au-delà du Moyen-Orient ou de l'Afrique du Nord. Ce n'est qu'en en tirant les enseignements que nous pourrons remplir le mandat confié par la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, qui est l'objectif principal des travaux du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je voudrais également remercier M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé. Je tiens à réitérer le plein appui du Gouvernement d'entente nationale aux efforts consentis par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour aider les parties libyennes à parvenir à un consensus total sur diverses questions litigieuses en vue de mettre un terme à la crise et à l'effusion de sang en Libye et d'alléger les souffrances du peuple libyen.

Je m'en voudrais de ne pas saluer le rôle central que jouent les pays arabes voisins et leurs efforts visant à régler la crise libyenne. Je voudrais rappeler à cet égard la réunion ministérielle qui s'est tenue le 21 janvier au Caire, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, qui a débouché sur des résultats positifs favorables au retour de la stabilité en Libye et là a préservation de son unité et de la cohésion sociale de son peuple. Il convient aussi de rappeler les autres réunions bilatérales que l'Égypte a tenues avec diverses personnalités libyennes comme le Président de la Chambre des représentants et le Chef du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale. Nous saluons également le communiqué final de la réunion du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, qui s'est tenue à Brazzaville le 27 janvier. Dans ce communiqué, les pays membres du Comité ont invité les parties libyennes à parvenir à un consensus en vue de l'amendement, si besoin est, de l'Accord politique libyen et réaffirmé leur appui au Conseil de la présidence, à la Chambre des représentants et au Conseil d'État.

Les souffrances du peuple libyen continuent de s'intensifier au fil des jours dans tous les domaines – économie, sécurité et santé – en raison de l'insécurité persistante et des divisions politiques dans le pays. En outre, les désaccords politiques entre les parties prenantes ont entraîné une instabilité prolongée et entravé l'action du Gouvernement, notamment pour garantir de bonnes conditions de vie aux citoyens. Nous comptons sur la poursuite des efforts régionaux et internationaux visant à dégager un consensus politique entre les parties libyennes en vue de rétablir la stabilité et la sécurité dans le pays et de permettre au Gouvernement d'entente nationale de s'acquitter au mieux de ses tâches.

En dépit de tout cela, il y a des signes positifs au niveau économique, notamment l'augmentation des exportations de pétrole, qui ont atteint un niveau de 700 000 barils par jour. En outre, les contributions

annoncées à la réunion de Londres, qui permettront au Gouvernement d'entente nationale de s'attaquer aux problèmes pressants qui affligent les citoyens, ont été déboursées.

Pour terminer, nous tenons à souligner que le succès du Gouvernement d'entente nationale dépend de la mise en œuvre de l'Accord politique, en commençant par les mesures de sécurité, notamment la protection des bâtiments gouvernementaux par la garde présidentielle, qui est en cours de constitution, et l'unification de l'armée régulière et de la police, sur la base du droit militaire et du principe de commandement et de contrôle, en vue de sécuriser les villes et les frontières libyennes. Il faut donner à ces institutions tous les moyens nécessaires pour relever les défis auxquels le pays est confronté, tels que le terrorisme, l'immigration irrégulière et la contrebande, et pour assurer la protection des champs pétroliers et des centrales électriques. Pour que ces tâches soient menées à bien, ces entités doivent être exemptées de l'embargo imposé par le Comité établi par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, afin qu'elles puissent se procurer les armes et le matériel nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.